[**LIBERTÉ DE MANIFESTER : ABROGATION DE LA LOI**](https://www.ldh-france.org/liberte-de-manifester-abrogation-de-la-loi/)

Vous trouverez ci-après le communiqué commun signé par plus de 50 organisations et une liste des lieux des rassemblements qui se dérouleront partout en France le samedi 13 avril 2019.

**Communiqué commun signé par plus de 50 organisations**

Si la loi est votée par le Parlement au nom du peuple français, elle ne peut et elle ne doit pas porter atteinte à la libre expression du peuple. La loi adoptée par l’Assemblée nationale qui prétend encadrer le droit de manifester reste, malgré la censure partielle du Conseil constitutionnel, une atteinte grave aux libertés publiques et à l’équilibre des pouvoirs.

Les violences contre les personnes, les biens, les institutions qui ont eu lieu ne peuvent justifier qu’un exécutif s’arroge des pouvoirs exorbitants. Participer à une manifestation ne saurait signifier le risque pour chacun et chacune d’entre nous d’être poursuivi, fiché et condamné pénalement comme financièrement.

Soumettre les participants et les participantes à une manifestation à une fouille systématique, faire d’un visage en partie couvert un délit, persister dans l’usage d’armes qui mutilent, voici l’esprit et la lettre de mesures qui sont autant d’empêchements à l’exercice d’un droit essentiel en démocratie : celui de manifester publiquement, collectivement et pacifiquement son opinion.

Cette loi de circonstance porte un lourd risque d’arbitraire des gouvernements d’aujourd’hui comme de demain, nous en demandons l’abrogation. C’est pourquoi nous appelons à manifester partout en France le samedi 13 avril 2019.

Une conférence de presse se tiendra au siège de la Ligue des droits de l’Homme (138 rue Marcadet 75018 Paris) le jeudi 11 avril à 11h.

**Paris, le 08 avril 2019**

 ***Signataires :****Action des chrétiens pour l’abolition de la torture (Acat) ; Amnesty international France ; Association des Tunisiens en France (ATF) ; Association européenne pour la défense des droits de l’Homme (AEDH) ; Agir ensemble pour les droits de l’Homme ; Association France Palestine solidarité (AFPS) ; Attac ; Centre de recherche et d’information pour le développement (Crid) ; Comité pour le respect des libertés et des droits de l’Homme en Tunisie (CRLDHT) ; Confédération générale du travail (CGT) ; Confédération paysanne ; Confédération nationale du logement (CNL) ; Droit solidarité ; Emmaüs France ; EuroMed Droits ; Fédération des conseils de parents d’élèves (FCPE) ; Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) ; Fédération française des motards en colère (FFMC) ; Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) ; Fédération internationale des ligues des droits de l’Homme (FIDH) ; Fédération nationale de la Libre pensée ; Fédération nationale des Francas ; FSGT ; Fédération syndicale unitaire (FSU) ; Femmes Egalité ; France Nature Environnement (FNE) ; Gilets jaunes de Commercy ; Gilets jaunes signataires ; Greenpeace ; La Cimade ; La Quadrature du Net (LQDN) ; Le Planning familial ; Les Amis de la Terre France ; Les Effronté-e-s ; Ligue de l’enseignement ; Ligue des droits de l’Homme (LDH) ; Mouvement contre le racisme et pour l’amitié entre les peuples (Mrap) ; Mouvement national lycéen (MNL) ; Mouvement pour une alternative non-violente Ile-de-France (MAN) ; Oxfam France ; Pas sans nous ! ; Réseau Euro-Maghrébin citoyenneté et culture (REMCC) ; SOS Racisme ; Syndicat de la magistrature (SM) ; Syndicat des avocats de France (SAF) ; Syndicat national des journalistes (SNJ) ; Syndicat national des personnels de l’éducation et du social (SNPES PJJ/FSU) ; Union juive française pour la paix (UJFP) ;* Union nationale des étudiants de France (Unef) ; Union nationale lycéenne (UNL) ;  Union des Tunisiens pour l’action citoyenne (UTAC).

**RASSEMBLEMENTS PARTOUT EN France**

**SAMEDI 13 AVRIL**

**Paris**: 14h place de la République.

**Antibes** : 14h place du Général de Gaulle.

**Amiens** : 14 h Maison de la culture.

**Annonay** : 10h place des Cordeliers.

**Aubenas** : 10h place de la Paix.

**Avignon**: 11h devant la préfecture.

**Bayonne** : 11h devant la sous-préfecture.

**Beauvais** : 15h place Jeanne Hachette.

**Béziers** : 10h30 boulevard Edouard Herriot, sous-préfecture.

**Bordeaux** : 11h place de la Victoire.

**Boulogne-sur-mer** : 14h30 place Gustave Charpentier.

**Brest** : 15h place de la liberté.

**Chalon-sur-Saône** : 10h devant la sous-préfecture.

**Chambéry** : 14h place des Éléphants.

**Châteauroux**: 10h30 devant la préfecture.

**Châtellerault**: 11h kiosque à musique, esplanade Blossac.

**Clermont-Ferrand** : 14h place de Jaude.

**Commercy** : 13h zone de la Canaire, route d’Euville.

**Dijon**: 13h place du Bareuzai (François Rude).

**Foix** : 10h30 devant la préfecture.

**Grenoble** : 10h30 rue Félix Poulat.

**Lannion** : 11h devant la mairie.

**Le Mans** : 15h place de la République.

**La Roche-sur-Yon** : 15h place Napoléon.

**Lyon**: 15h devant la préfecture (sous réserve).

**Mont de Marsan** : 10h30 place Saint-Roch.

**Montpellier** : 14h place de la Comédie.

**Nancy**: 13h place de la République.

**Nantes** : 14h devant la préfecture.

**Nice**: 13h devant la gare SNCF, avenue Thiers (sous réserve).

**Nîmes** : 11h devant la préfecture.

**Périgueux**: 10h cours Montaigne.

**Privas**: 10h30 devant la préfecture.

**Puy-en-Velay** : 10h30 devant la préfecture.

**Quimper** : 10h30 place Terre au Duc.

**Roanne** : 10h30 square Stalingrad, boulevard Camille Benoît.

**Rodez**: 11h place de la préfecture.

**Rouen** : 14h place de l’Hôtel de ville.

**Saint-Nazaire** : 16h esplanade des droits de l’Homme.

**Strasbourg** : 14h place Kleber.

**Tarbes** : 10h place Verdun.

**Toulouse** : 13h30 place Jeanne d’Arc.

**Tulle** : 10h devant la préfecture.